



Limitation de la hausse des prix du gaz à +15 % pour les ménages

Pour aider les ménages suite à la hausse exceptionnelle des prix du gaz en raison de la situation internationale, le gouvernement a instauré une mesure de contribution étatique afin de limiter la hausse des prix du gaz pour les clients résidentiels à +15 % par rapport au niveau de prix moyen de septembre 2022. Cette mesure s'applique de manière automatique du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2023.

FAQ

Pour qui la mesure s'applique-t-elle ?

La mesure s'applique à tous les clients disposant de compteurs d'un flux horaire maximal inférieur à 65 mètres cubes. Tous les clients résidentiels peuvent donc profiter de la mesure.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

La mesure s'applique de manière automatique, aucune démarche n'est à effectuer.

La contribution de l'Etat sera reflétée de manière immédiate dans les avances et décomptes à payer par les clients.

J'ai déjà reçu mes avances et la mesure n'est pas prise en compte. Que dois-je faire ?

Dans le cas exceptionnel où la mesure ne serait pas encore appliquée dans les avances à payer, elle sera prise en compte – au plus tard – dans le décompte annuel. Aucune démarche n'est à effectuer par le client.

Combien d'économies puis-je faire par an grâce à cette contribution de l'Etat ?

Exemples de clients standards sur base de moyennes pondérées¹

Appartement type avec une consommation annuelle de 1.000 m³

Avec mesure

1.030 € TTC

1.055 € Contribution payée par l'Etat

2.085 € TTC

Sans mesure

Maison unifamiliale type avec une consommation annuelle 2.500 m³

Avec mesure

2.500 € TTC

2.510 € Contribution payée par l'Etat

5.010 € TTC

Sans mesure

¹Il s'agit d'un prix indicatif. Le prix réel dépend de votre consommation, du fournisseur et du produit contractuel.

Comment économiser de l'énergie à la maison ?

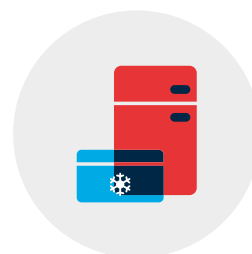
zesumme spueren
ZESUMMENHALEN



Je règle la température à **17-20 °C** selon la pièce.



J'utilise **moins** d'eau chaude.



Je contrôle la consommation de mes **appareils électroménagers** (réfrigérateur, congélateur, etc).



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Je participe

zesumme-spueren.lu

+352 247 86 902

